

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**LUNEVILLE / MONCEL-LES-LUNEVILLE - Trailor – Requalification - M  
P09RD40H058**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site Trailor situé sur les territoires communaux de Lunéville et de Moncel-lès-Lunéville en vue de créer un nouveau quartier,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 350 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER